

Présentation des compteurs LINKY

La pose des compteurs a commencé en Dordogne depuis le mois de juin 2017 ; début novembre 2017 pour le sarladais. En Dordogne, 17 communes ont voté contre l'installation des compteurs, les dossiers ont été portés au tribunal et tous les jugements ont été rendus en faveur de l'entreprise. Lesdites délibérations des CM sont illégales car cela ne relève pas de la compétence des CM et elles sont contraires à la loi qui prévoit le déploiement des compteurs Linky et qui est donc obligatoire. En conséquence, le CM n'a pas pris de délibération. Un particulier peut refuser l'accès à sa propriété pour empêcher la pose d'un compteur, mais le relevé manuel du compteur sera facturé au particulier.

Aménagement du bourg d'Aillac : désignation des entreprises pour la réalisation des travaux

Le Maire informe le CM que suite à la consultation des entreprises, 2 ont répondu pour la réalisation des travaux pour un montant estimé de 200 000 € HT ; après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres propose de retenir le groupement Garrigou-Siorat-Vaunac pour la tranche ferme pour un montant de 180 966.80 € HT et pour la tranche optionnelle n°2 pour l'aménagement de la place du foyer pour un montant de 34 281.50 € HT soit un total de 215 248.30 € HT. Pour rappel, les travaux bénéficient de 40 000 € de DETR et de 48 471 € du CD24 ; les travaux devraient débutés en décembre 2017 jusqu'à fin mars 2018.

Le CM autorise à l'unanimité le Maire à signer les marchés correspondants pour un montant total de 215 248.30 € HT. La réunion de début de chantier aura lieu le 8 novembre à 9h30 et une réunion d'information et de présentation pour les habitants d'Aillac est prévue le vendredi 10 novembre 2017 à 17h00 à la Mairie.

Acquisitions foncières : désignation de l'organisme bancaire pour les prêts, ligne de trésorerie 2018

HLM les Bories : suite à la visite des maisons, il s'avère que les travaux de rénovation nécessaires sont très importants (de l'ordre de 100 000 €) ; le prix de vente étant de 211 000 €, le Maire propose de négocier à la baisse l'achat des logements. Le CM décide à l'unanimité de surseoir pour l'emprunt correspondant.

Propriété du Moulin : une clause de remboursement anticipé sans pénalités en cas de revente a été négociée. Un loyer de 2 500 €/mois permettrait de couvrir l'échéance d'emprunt ; il est proposé un loyer attractif avec un bail précaire. Le CM, à la majorité par 13 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, vote la réalisation de l'emprunt.

Le CM vote à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit agricole pour l'année 2018 à un taux de 1.7000 %.

Personnel communal : validation des ratios et du RIFSEEP, modification du tableau des effectifs et régime indemnitaire 2017

Au vu de l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique du CDG24 en date du 7 septembre 2017, le CM valide à l'unanimité les délibérations présentées en juin 2017 concernant les taux de promotion pour les avancements de grade et le nouveau régime indemnitaire qui entrera en vigueur en 2018 et sera versé mensuellement.

Le CM valide aussi à l'unanimité la modification de régime indemnitaire des agents pour 2017 au vu des avancements de grade validés au 1^{er} juillet 2017.

Groupement d'achat électricité 2018-2019 : avenant à la convention de transfert de compétence EP

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert en 2010 de la compétence éclairage public au SDE 24 et l'adhésion en 2017 au groupement de commandes, service proposé par le SDE 24 ; par ailleurs il présente le rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1, modifiant l'article 3 de la convention de travaux d'éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant ; autorise le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24 et autorise le Maire à signer les documents qui s'y rapportent tels convention de prélèvement et mandat de prélèvement SEPA.

Renouvellement de bail avec Orange « Auzière d'Aillac » ; redevances d'occupation du domaine public

- Par délibération du 17 novembre 2010, le Conseil Municipal a accepté un bail avec l'entreprise Orange pour la location d'un emplacement d'environ 20 m² sur la parcelle cadastrée Section E n°987 pour l'installation d'équipements techniques pour la somme de 1 200 € par an. La société Orange propose d'annuler ce bail en cours depuis 2006 et de conclure un nouveau bail d'une durée de 12 ans sur la base du dernier loyer existant soit 1 424.89 € par an avec une indexation annuelle de 1 % ; le CM approuve à l'unanimité les termes du nouveau bail et autorise le Maire à le signer pour une durée de 12 ans.

- Le CM accepte à l'unanimité d'adopter les délibérations nécessaires à la perception de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications et par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Devis : occultation et climatisation de la salle des fêtes, renouvellement du matériel informatique de l'école

- Climatisation salle des fêtes : après consultation de 4 entreprises et analyse des offres, le CM retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise Bouscasse.
- Occultation SDF : après consultation de 4 entreprises et analyse des offres, le CM retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise Store Sud et de l'entreprise Sarlat Sellerie Stores et bâches pour les rideaux de scène.
- Matériel informatique école : le CM accepte à l'unanimité de renouveler l'intégralité des ordinateurs de l'école devenus obsolètes soit 1 PC fixe pour le bureau de secrétariat et direction et 6 PC portables (1 par classe) pour un montant total de 3 824.67 € HT.

Points sur les dossiers en cours

- Venue des Alsaciens : bilan lors du prochain CM
- Semaine bleue : bilan satisfaisant, mais il faudrait penser à renouveler les animations proposées
- Marché de Noël : le CM décide à l'unanimité de renouveler le marché de Noël et de fixer les dates aux 2 et 3 décembre 2017 avec les mêmes animations (feu d'artifice, manège, calèche, père Noël...). Une réunion avec les exposants, les associations et les commerçants est fixée au lundi 6 novembre à 18h00 précédée de la commission à 17h.

Compte-rendu des commissions

- Réunion avec les Services de l'Etat le 12.10.2017 : Patrick BONNEFON évoque les sujets abordés : l'urbanisme (PLUi, SCOT, diminution des surfaces constructibles...), les écoles (regroupements pédagogiques, compétences des EPCI...).
- EHPAD Conseil d'Administration : Patrick BONNEFON et Monique TREFEIL font part des sujets abordés : la disparition des contrats aidés, le taux d'occupation imposé par l'ARS, le coût de la chambre qui est d'environ 1 800 € / mois, la révision nécessaire des dossiers pour obtenir de meilleures participations financières et l'arrivée d'une nouvelle directrice le 02.01.2018.

Questions diverses

Subventions associations : remerciements de l'Association Française des Sclérosés en Plaques pour la subvention 2017 ; demande de subvention par l'AFM Téléthon : pas de suite car aucune manifestation Téléthon sur la commune.

Demande emplacement vente à emporter Pizzas : le CM donne une réponse favorable à cet emplacement pour le mercredi soir dans le bourg.

Ronde des Villages : Fabienne JARDEL fait un point sur la manifestation : à cette occasion, des liens se sont créés entre les associations de la commune ; + de 500 repas chauds servis et une 60^{aine} de personnes bénévoles sur les 2 jours ; elle fait aussi part de difficultés rencontrées pour trouver la SDF, lieu de départ des randonnées et du manque de communication dans les commerces pour l'indication du lieu de départ. Une réunion de bilan sera organisée le 16.11.2017 à 20h30 à la SDF de Salignac.

Prochain CM : vendredi 8 décembre 2017 à 18h30.

Plusieurs propriétaires au lotissement du Hameau de la Pêcherie, présents durant toute la séance, interpellent le Maire et le Conseil Municipal sur un recommandé envoyé en septembre 2017 et pour lequel le syndicat de copropriété n'a pas reçu de réponse.

La séance est levée à 22h00

A Carsac-Aillac, le 10 novembre 2017